

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Bertrand Bilodeau
Nathalie Laporte
Samuel Côté
Marie-Claude Poulin
Guillaume Bouchard
Jennifer D'Arcy
Simon Mailhot

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents, le directeur général adjoint, Me Vincent Tanguay et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

Est absente la directrice générale, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. FINANCES
 - 2.1) Adoption du programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029.
3. AFFAIRES NOUVELLES
4. QUESTIONS DES CITOYENS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

1. 320-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Jennifer D'Arcy

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1. 321-2026 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029

M. Samuel Côté, conseiller, présente le programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029.

IL EST proposé par le conseiller Simon Mailhot

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2027-2028-2029 ainsi que le mode de financement des projets de l'année 2027, tel que détaillé à l'annexe jointe à la présente, soient adoptés.

<i>Année</i>	<i>Montant</i>
2027	41 252 600 \$
2028	34 886 400 \$
2029	33 627 300 \$
TOTAL	109 766 300 \$

Que les annexes jointes aux présentes résolutions en fassent partie intégrante.

Que les documents explicatifs de ces prévisions budgétaires soient publiés sur le site Internet de la Ville et dans une prochaine édition du journal « Le Reflet du Lac », et ce, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

4. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- Pierre Charette
 - o Priorisation des soumissionnaires canadiens et européens lors des appels d'offres municipaux;
 - o Mobilité des budgets en 2027, 2028 et 2029 en considération de la situation et du risque de hausse de coûts.
- Michel Raymond
 - o Caractère biennal plutôt que triennal du PTI et niveau de détail des projets prévus en 2029;
 - o Nature des projets financées par l'emprunt associé à Hydro-Magog et impact des intérêts de cet emprunt sur les profits futurs;
 - o Propriété municipale des terrains riverains au site de l'ancienne Dominion Textile ou recours à une servitude de passage sur des terrains privés pour l'aménagement projeté de la promenade riveraine;
 - o Prise en charge des frais liés à une potentielle contamination des terrains visés par la future promenade riveraine et montant prévu pour les études et les éventuels travaux d'aménagement;
 - o Variation des budgets prévus pour 2027, 2028 et 2029 en raison de l'augmentation du coût des matériaux et informations aux citoyens advenant des écarts importants;
 - o Précisions sur les travaux routiers prévus en 2028 et 2029, considérant que pour 2027, les travaux de la 18e Avenue et de la rue Principale sont clairement identifiés.

5. 322-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 19 h 52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière